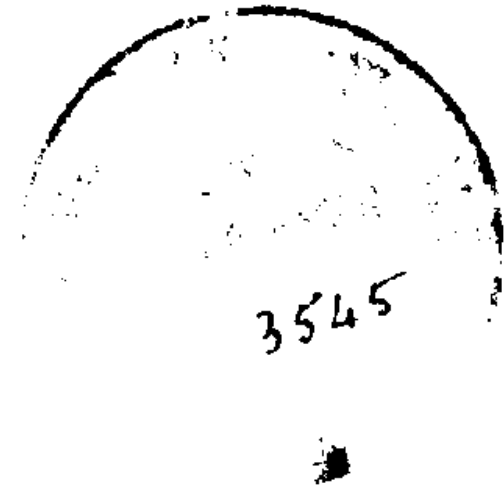


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DU CHATILLONNAIS

DEUXIÈME SÉRIE
N^{os} 3 & 4 — 1893-94

CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

—
1896



Côte d'Or 2

LES TUMULUS DE MINOT

NOTES ET COMPTE-RENDU DES FOUILLES

Dans *les Mines gallo-romaines ou gauloises de Minot*¹, M. Georges Potey a savamment décrit les vestiges de l'ancienne industrie minière de Minot, sans toutefois déterminer d'une façon précise l'époque où cette industrie a pris naissance.

Néanmoins, il n'est pas douteux que ce village tire son nom des mines de fer qui y ont été exploitées à une époque quelconque, et la toponomastique le prouve du reste surabondamment².

Mais, en outre de ses mines, Minot offre un autre intérêt aux archéologues, par les nombreux tumulus qui se rencontrent à l'Est et à l'Ouest du village.

A l'Est, sur les deux versants d'un vallon où coulent les eaux intermittentes du *Groëme*, qui prend sa source près de Montmorot, pour se diriger sur le Nord en passant par le *Puits de Verroilles*, jusque

1. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais* (10^e fascicule). Châtillon-sur-Seine 1891.

2. *Les Mines de Minot*, loc. cit. page 674, note 7.

sur le territoire de *Romprey* (Bure), où il devient pérenne.

On rencontre ces tumulus par groupes de trois, cinq et dix, dans les divers lieuxdits de ce vallon :

Les tumulus sur *Fraignot*, ceux de la *Moloise*, qui sont assurément les mieux conservés de cette région, et qui ont fait l'admiration de M. Edouard Flouest, qui, certes, s'y connaissait en matière de tumulus ; ceux du *Puits-de-Verroilles*, de *la Trémoille*, de *la Brochère*, de *Montaire*, du *Cachot*, du *Crais-aux-Lièvres* et de *Curtille*, et beaucoup d'autres encore, qui ont échappé à nos regards et à ceux de notre ami, qui a dressé la carte archéologique de Minot.

A signaler encore les tumulus sur Thorey, dont trois ont été fouillés par M. H. d'Ivory.

A l'Ouest du village, sur les deux versants du vallon de la *Dijenne*, pour être moins nombreux, les tertres funéraires n'en sont pas moins intéressants, à en juger par les objets qui y ont été recueillis.

Citons les tumulus de Channes, Sous-l'Ecarmoy¹, Vers-le-Chanois, Champ-Vivant, dont quelques-uns ont été explorés par M. H. d'Ivory ; Sous-le-Breuil et Ez-Clausets, dont on trouvera plus loin le compte-rendu des fouilles que nous y avons faites, et quantité d'autres qui ne se manifestent plus aux regards attentifs que par l'existence d'un léger monticule, aujourd'hui labouré.

Tous ces tumulus appartiennent à la série de sé-

1. Au lieudit l'*Ecarmoy*, en patois *Ecarmô*, on a trouvé quantité d'objets en bronze et plusieurs hachettes en jadéite et en schiste (Renseignements donnés par M. G. Potey).

pultures en pierres sèches, qu'on est convenu d'appeler *galgals*.

Le musée archéologique de Châtillon-sur-Seine possède, dans la collection d'Ivory, de nombreux objets recueillis dans les tumulus de Minot. Ce sont, pour le tumulus de *Channes*, des bracelets et des torques ; une sorte de poignard à un seul tranchant, paraissant avoir été protégé par un fourreau en bois ; cette arme a été trouvée à la gauche du squelette. Une épée en fer, longue de 0^m70 à 0^m80, enfermée dans un fourreau en fer. Elle était, dit l'auteur de la découverte, affreusement mutilée, et tous les fragments paraissaient être du côté gauche. Deux ou trois de ces débris portent les traces d'une étoffe à tissu grossier.

Un fragment important d'une arme en fer provient du tumulus de *Champ-Vivant*.

Le tumulus du *Crais-aux-Lièvres* a fourni des anneaux de jambes, des torques et des bracelets ; une sépulture latérale, du côté S.-E., qui est inscrite sous le n° 4 du tumulus n° 19 dans les notes de M. H. d'Ivory, a montré la partie supérieure d'un loculus fait avec soin, et c'est ainsi que la tête du squelette qu'on y'a trouvé a été recueillie presque intacte. Aucun ornement dans cette sépulture.

Des deux tumulus de *la Trémoille*, le premier a fourni deux fibules et deux torques en bronze, deux anneaux de jambes et un bracelet du même métal.

Le second, à la partie supérieure, a donné le squelette d'un cheval ; au-dessous, un squelette d'homme muni de deux bracelets de bronze et d'anneaux de jambes, deux vases en terre, le fragment d'un troisième, et des restes de fibule en fer à ressort à boudin.

« Les deux vases dont il est question ci-dessus étaient,
 « l'un, une jatte d'assez grande dimension, dont la panse
 « avait été ornée extérieurement d'une ornementation
 « plus exubérante que soignée, et l'autre, un vase de
 « plus petite dimension, paraissant s'être rapproché de
 « la forme du cornet à bord mince, et légèrement re-
 « courbé en dedans, lisse à l'extérieur. Il est permis de
 « voir dans ces deux vases le vase à aliments et le vase
 « à boire. Il convient de rapprocher du premier un mor-
 « ceau d'ossement très carbonisé, paraissant avoir fait
 « partie de la côte d'un gros animal.

« Le bord supérieur du troisième vase, à bord rejeté
 « en arrière, avec très large gorge, rappelle celui du tu-
 « mulus de la *Combe à la Boiteuse*, à Magny-Lam-
 « bert ¹. »

Des trois tumulus de Thorey, dont deux étaient jumeaux, le premier n'a fourni qu'un anneau en bronze ; les deux autres quelques bracelets, des anneaux de jambes et torques aussi en bronze, et des restes d'une fibule en fer.

Ce résumé des fouilles faites par M. H. d'Ivory dans les tumulus de Minot, est extrait des notes qu'il avait fournies à M. Edouard Flouest, et qui ont été annotées par notre savant et regretté collègue.

M. Georges Potey, à qui M. Flouest les avait communiquées, en a pris copie, ce qui nous permet d'en donner une courte analyse.

*
* *

Les fouilles que nous avons dirigées pour l'Ecole d'anthropologie de Paris, dans quelques tumulus de Minot, peu fécondes en résultats au point de vue

¹. Note de M. Flouest.

anthropologique, sont beaucoup plus intéressantes au point de vue archéologique.

Des trois tumulus que nous avons explorés, deux étaient intacts, ou du moins, fort peu endommagés. L'un se trouvait dans une propriété de M. Mazurot-Viardot, lieudit : *Sous-la-Buge*, ou *Clausets* ; il est situé sur le versant droit de la Dijenne, exactement en face du tumulus de *Champ-Vivant*, sis sur le versant opposé, et dans lequel M. H. d'Ivory a trouvé une épée.

Vers 1866, on avait entrepris l'enlèvement de ce *murger*¹, dans l'intention de se servir des matériaux qui en proviendraient, pour la réfection d'un chemin rural.

Les premiers coups de pioche mirent à découvert les ossements d'un cheval avec ses fers, puis, en dessous, un squelette humain, avec bracelets, anneaux de jambes et *casque* en bronze². Le tout fut malheureusement conduit sur le chemin à restaurer.

Au début de nos fouilles dans ce tumulus, on a rencontré aussi des dents et des ossements d'animaux.

Étaient-ce là des restes du repas funèbre ? Nous sommes tenté de le croire, surtout en voyant des dents de pachyderme suillien, réunies à des dents de

1. *Murger*, ou *meurger* (du latin du moyen-âge *murgertum*), dénomination générique donnée dans tout le Châtillonnais aux amas de pierres, de quelque forme que ce soit, qui se rencontrent à travers champs.

2. La description que nous a faite de ce *casque* M. Félix Tupin-Tupin lui-même, nous permet de le rapprocher sur tous les points du *casque gaulois de Breuvannes*, si savamment décrit par M. Ed. Flouest, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLIII, sous le titre : *Antiquités découvertes dans le département de la Haute-Marne*.

cheval ¹, puis, au milieu de ces os d'animaux, des dents et des ossements humains ².

Bientôt après, nos ouvriers trouvèrent une pierre debout, qui marquait le centre du tumulus, et tout auprès une sépulture, la tête au Sud et les pieds au Nord, ayant à sa droite une épée à lame et soie plates, à double tranchant, portant en son milieu et sur toute sa longueur trois saillies accompagnées de rainures ³. On voit encore sur la soie l'empreinte conservée par l'oxydation, des fibres de bois, d'os ou de corne qui avaient autrefois constitué la poignée ⁴.

Cette sépulture, qui est sans contredit la sépulture primitive, cause de l'érection du tumulus, offrait ceci de particulier, qu'elle se trouvait entourée de deux enceintes de pierres, profondément fichées dans le sol. La plus grande était formée d'une série de blocs énormes, mesurant jusqu'à 0^m80 et 0^m90 centimètres de long posés bout à bout, et à quatre mètres de la pierre fiche du centre, tandis que la petite enceinte ne comptait que sept pierres, régulièrement espacées de 1^m80 l'une de l'autre, et à deux mètres de la pierre fiche centrale.

Il est à remarquer que la déformation de l'épée,

1. Ces dernières provenaient peut-être de la sépulture du cheval, trouvée par M. Félix Tupin, comme il a été dit plus haut.

2. Ces vestiges de sépulture humaine appartiennent, sans aucun doute, à une inhumation faite dans la partie supérieure du tumulus.

3. Cette épée est exactement semblable à celle exhumée par M. de Saulcy, dans le tumulus du Bois de la Pérouse, et conservée au Musée de Saint-Germain.

4. M. Ed. Flouest fait la même remarque dans les *Fouilles de Magny-Lambert, Lettre à M. Alex. Bertrand*, p. 9 (Extrait de la *Revue archéologique*, 1873. Cf du même auteur, *Le Tumulus du Bois de Langres*, pages 13 et suiv. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1871).

c'est-à-dire la torsion du plat de la lame à 30 centimètres de la pointe, est due à la pression exercée par la pierre fiche et la masse de pierres qui la recouvrait, car le tumulus de la Buge-ez-Clausets, lors de sa destruction, vers 1866, mesurait plus de trois mètres de hauteur; on comprend aisément qu'un monticule aussi élevé ait pu recéler le corps d'un cheval.

Dans le cours des travaux, on a trouvé, immédiatement sous la couche arable, une fibule à bossette, et une boucle ouvragée avec ardillon et talon muni de deux rivets, le tout en bronze.

Sur le même versant de la Dijenne, à douze cents mètres environ de la Buge-ez-Clausets, nous avons reconnu l'existence d'un groupe de trois tumulus, formant un triangle, et situés sur une propriété de M. Georges Potey, lieudit *Sous-le-Breuil*.

Nos ouvriers se mirent à l'œuvre et attaquèrent les deux tumulus qui nous paraissaient intacts, car celui compris sur le plan sous le n° 1^{er} avait été presque entièrement détruit, vers 1856, pour servir à l'empierrement d'un chemin.

Sur le sommet du tumulus n° 2, les ouvriers rencontrèrent d'énormes blocs de pierre, posés à plat, sur une longueur de 1^m95; ces pierres de recouvrement reposaient elles-mêmes sur des pierres sur champ.

Nous nous trouvions, à n'en pas douter, en présence d'un *loculus*, ou chambre sépulcrale, d'une conservation parfaite; c'était un parallélogramme mesurant 1^m90 de long à l'intérieur, 0^m60 de large, avec une profondeur de 0^m40 à la tête et 0^m30 aux pieds, et dont le fond était formé par de grandes laves disposées à plat, pour recevoir le corps.

Allions-nous donc trouver un squelette intact? Nous avions compté sans *la gent trotte-menu* ! Tous les ossements étaient rongés par les souris.

A signaler toutefois, près de cette sépulture, la rencontre d'un bloc de granite rouge, poli sur une de ses faces, et qui nous a paru avoir subi l'action d'un feu violent, à la façon dont il s'est effrité.

Aucun ornement dans les cinq autres sépultures que recélait ce tertre funéraire.

Le tumulus n° 3 nous réservait un dédommagement, et nous fûmes heureux quand l'un de nos ouvriers nous apporta triomphant, les *trente* bracelets en bronze filiforme qu'il venait de trouver sur le bras gauche d'un squelette ; un autre trouvait, presque au même instant, dans cette sépulture, un *torques* en bronze uni, d'une seule pièce, et les bracelets aussi filiformes du bras droit ¹, mais tellement brisés qu'il a été impossible d'en fixer exactement le nombre ², puis une perle en pâte de verre avec traces d'émail jaune ³, qui devait être attachée au torques, et portée probablement comme amulette.

Cette sépulture était orientée les pieds au levant.

Nous rapprochâmes cette sépulture du *Breuil* de

1. Cette sépulture offre ceci de remarquable, que la cavité olécranienne des humerus est perforée.

2. Nous croyons qu'il n'y en avait que dix au plus.

3. « Ces perles, de fabrication phénicienne ou cypriote, qui se rencontrent « fréquemment dans les tumulus bourguignons, démontrent qu'à l'exemple de « la plupart des anciens peuples, nos Gaulois leur attribuaient quelque vertu « surnaturelle. » Ed. Flouest, *Le tumulus du Bois Bouchot. Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, 1883, p. 176.

celle de *Channes* ¹, où M. H. d'Ivory avait trouvé, lui aussi, des bracelets de bronze filiformes.

En continuant la fouille, on découvrit bientôt les ossements d'une sépulture inférieure, guerrière aussi, comme à la Buge-ez-Clausets, puisque nous y avons trouvé « la parure qui atteste la vaillance du guerrier ². »

Cette épée, contrairement à la coutume gauloise ³, se trouvait à la gauche du squelette, qui reposait la tête au Nord et les pieds au Sud; elle est à soie plate et à rivets de bronze ⁴. Sur un fragment trouvé croisé sous la lame on remarque des traces d'une étoffe à trame très grossière.

Quant au tumulus n° 1, du Breuil, nous y avons bien trouvé la grande enceinte d'un cromleck, mais au milieu, nous avons rencontré des vestiges de constructions, visibles à l'agglomération de sable et de chaux entre les pierres; des os d'animaux et des restes humains ont été trouvés au milieu de ce mortier.

L'argile battue de la couche inférieure paraissait avoir subi l'action d'un feu violent, à en juger par

1. Le tumulus de Channes, imparfaitement fouillé par M. H. d'Ivory, est aussi sur le versant droit de la Dijenne et n'est éloigné que d'un kilomètre des tumulus du Breuil.

2. Ed. Flouest, Lettre à M. G. Potey, du 5 mars 1890.

3. M. Ed. Flouest a déjà fait cette remarque au sujet du *tumulus du Bois de Langres*. (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1871). Voir plus haut la même remarque faite par M. d'Ivory, dans le *tumulus de Channes*.

4. Ce type d'épée à rivets de bronze n'a encore été trouvé qu'en Bourgogne, d'abord au *tumulus du Bois de Langres*, puis dans ceux de Magny-Lambert, au *Montceau-Laurent* et au *Montceau-Milon*. Ed. Flouest. *Fouilles de Magny-Lambert. Lettre à M. Alex. Bertrand*. (Extrait de la *Revue archéologique*, 1873, p. 13).

sa couleur rouge brique, et nous avons remarqué sous les pierres de ce que nous appelons un *mur* (?) des fragments de charbons.

En outre, au point B du plan, entre deux pierres debout, posées d'équerre, s'est trouvé un amas de charbons au milieu duquel on a recueilli deux parties de bracelets de forme différente et dont les extrémités resserrées étaient enchaînées l'une dans l'autre.

Nous aurions voulu pouvoir continuer cette fouille, mais les ressources dont nous disposions ne nous ont pas permis de le faire.

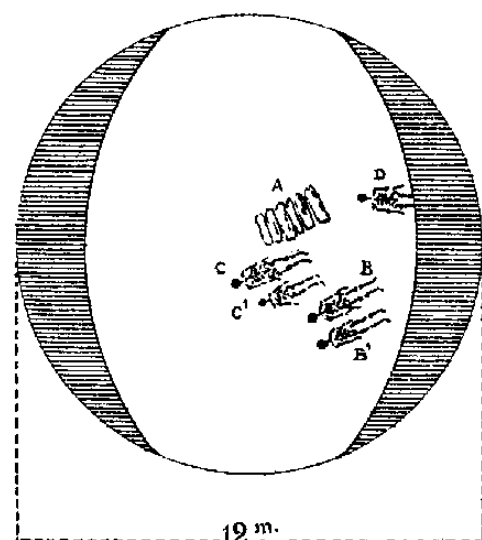
Pour conclure, nous dirons que ces tumulus datent de l'époque dite Hallstattienne, la première de l'âge du fer, et peu s'en faut qu'ils ne soient du début de cette époque.

C'est la conclusion que nous fournit le savant professeur de l'Ecole d'anthropologie, M. G. de Mortillet, qui a bien voulu nous faire part du résultat de ses études sur les épées recueillies dans les fouilles.

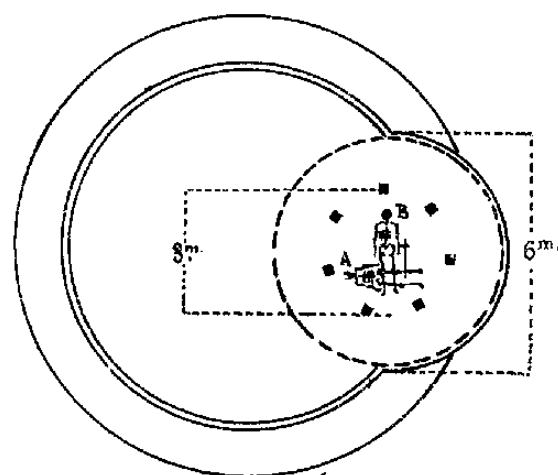
Nous croyons être l'interprète de la Société en lui adressant tous ses remerciements pour la collaboration qu'il nous donne si obligeamment.

H. COROT.

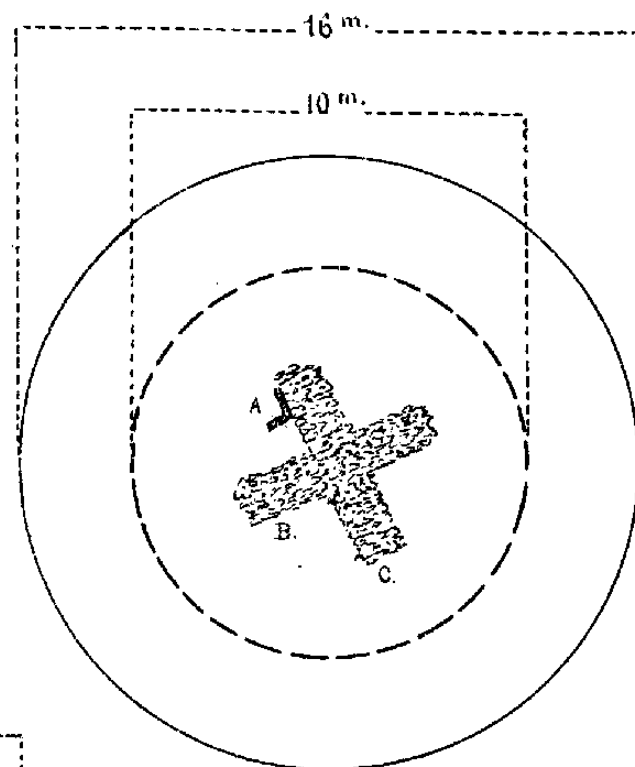
Les 3 Tumulus du Breuil - à Minot (Côte-d'Or)



N°2.



N°3.



N°1

LÉGENDES.

1.

2.

3.

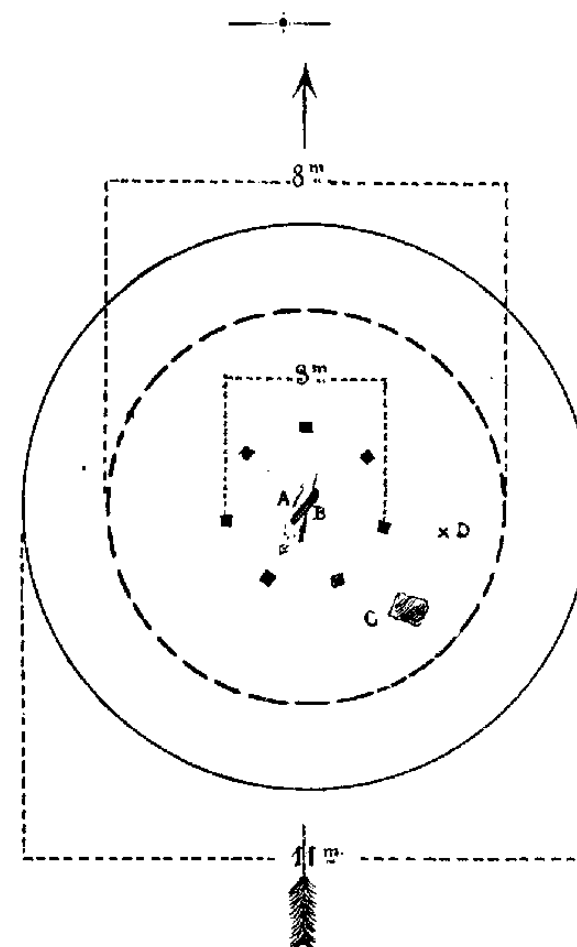
Enceinte continue de pierres debout.
Foyer avec charbons, limité par deux laves
posées en équerre.
Vestiges de constructions.
Argile rougie par le feu, trace
de charbons.

A. Sépult. au sommet du tumulus,
entre laves et sous laves.
B. Sépulture entière.
B'. Débris d'une sépulture.
C. Sépulture entière,
C'. Débris d'un squelette d'enfant.
D. Sépulture inférieure.
N.B. Les hachures indiquent les parties
du tumulus enlevées précédemment.

Emplacement du murger actuel.
Limite de la fouille.
Enceinte continue de pierres debout
■ Cromlech intérieur
A. Sépulture supérieure.
B. Sépulture inférieure, avec épée
en fer à rivets de bronze.

Tumulus

de la Buge ez Clausets.



LÉGENDE.

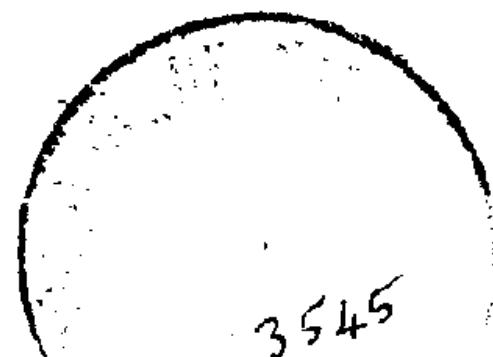
A. Sépult. avec épée en fer.
B. Pierre-fiche.
C. Pierre plate, accompagnée de trois
autres placées sur champ, semblant
être le reste d'un loculus.
D. Débris d'un crâne ayant appartenu
à une sépulture supérieure.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DU CHATILLONNAIS

DEUXIÈME SÉRIE
N^{os} 5 & 6 — 1895-96

CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LEGLERC

—
1898



Côte d'Or. 2

LES TUMULUS DE MINOT

Pour les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, que nos fouilles de Minot peuvent intéresser, nous allons, avant de donner le compte-rendu des fouilles faites pour la Société, résumer en quelques pages, celles que nous avons dirigées au mois de mai 1895 pour la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Les archéologues que cette question intéresse plus particulièrement, pourront, du reste, se reporter aux *Mémoires* de la Commission qui contiennent le résultat détaillé de ces fouilles ¹.

C'est sur la ferme de *la Moloise*, territoire de Minot, et dans le bois de M. de Blic, lieudit *Les Vendues de Fraignot*, territoire de Fraignot, que nous avons attaqué plusieurs tumulus.

Les tumulus de la Moloise, dont quelques-uns seulement ont été fouillés, ne nous ont fourni que très peu d'objets, nous n'avons pas eu la main assez heureuse pour découvrir celui qui renferme les sépul-

1. *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*. t. XIII, 1^{er} fascicule (1895-1896) pp. 13 et seq. avec 3 planches hors texte.

tures riches, j'entends par ce mot *riche*, les sépultures à parures.

Toutefois, nous ne croyons pas devoir nous plaindre, car si le hasard de la fouille a été parcimonieux en objets, il a été riche en résultats, en ce sens que nous nous sommes trouvés aux prises avec des roches véritablement *cyclopéennes*, en approchant du *locutus*¹.

C'est dans la partie supérieure de ce tumulus, partie dans laquelle ne se trouvaient que des laves mélangées de petits éléments, que nous avons recueilli le magnifique vase qui ressemble aux poteries de Gemeinlebarn, suivant l'opinion de M. Salomon Reinach (Voir pl. I). Ce curieux échantillon de la céramique de l'époque des tumulus n'a certainement pas été fabriqué dans la région, ni même en Gaule. C'est assurément un produit d'importation. A le voir,

1. Il est fort curieux de remarquer que chaque tumulus est construit de façon différente ; dans l'un, tous les éléments seront des laves placées avec précaution, souvent même maintenues l'une contre l'autre au moyen d'une poignée de terre argileuse, tandis qu'un autre sera fait de gros blocs, jetés pêle-mêle, et sans ordre apparent. Bien des fois, nous avons attribué ce désordre à un effondrement de la chambre sépulcrale, mais nous n'hésitons pas aujourd'hui à revenir sur les opinions précédemment avancées. En matière d'archéologie, il faut quelquefois être un peu girouette et changer de vent selon que l'opinion se modifie en face des résultats acquis. Nous en donnerons du reste une preuve éclatante dans un prochain rapport.

Cela se comprend facilement, quand on songe que nous fouillons des sépultures sur l'établissement desquelles nous n'avons aucune donnée écrite, nous ne savons même pas quels sont les peuples qui les ont érigées. En somme, on peut dire avec quelque véracité que nous travaillons dans le brouillard, et ce n'est qu'à force de fouiller de nombreux tumulus, qu'on pourra un jour tirer quelques conclusions, déduites du résultat d'un ensemble de fouilles.

on le croirait gallo-romain, mais il n'est pas permis d'avoir de doutes sur son origine celtique, puisque nous l'avons recueilli sous les pierres bien imbriquées et intactes du galgal, à 1^m50 au nord du centre et à 1^m de profondeur.

Ce tumulus nous a encore donné, avec de nombreux vestiges de sépultures qui avaient été relevées lorsqu'on avait pris des pierres destinées à combler des fossés de drainage, un rasoir en bronze semi-lunaire.

Ce précieux objet accompagnait une sépulture faite dans une faille entre deux bancs de roche naturelle. Cette sépulture au rasoir était orientée, tête au sud et pieds au nord ; à très peu de distance d'elle, se trouvait une autre sépulture faite aussi en gros éléments mais de moindre volume, orientée tête nord-ouest, pieds sud-est, nous n'y avons recueilli aucun vestige d'objet de parure.

Les tumulus accouplés n° 1 nous ont révélé l'existence d'une sépulture à incinération dans le tumulus ouest, et d'une sépulture à inhumation dans le tumulus est. Cette sépulture était ornée au bras gauche d'un bracelet en bronze orné de stries faites au burin. Le corps était orienté tête au sud et pieds au nord ; on a trouvé dans les matériaux de la base du tumulus un *nucleus* en silex, ayant servi de percuteur à l'époque préhistorique.

Nous avons encore voulu tâter un tumulus de ce groupe ; c'est le tertre n° 11 que nous avons fouillé. Il ne nous a fourni que quelques ossements humains accompagnés d'ossements et de dents de sanglier.

Alors, de dépit, nous avons abandonné les tumulus de la Moloise pour fouiller dans le bois des Ven-

dues de Fraignot un tertre funéraire dont la partie supérieure avait été enlevée vers 1840 pour empier rer le chemin de Minot à Fraignot.

Dès les premiers coups de pioche, le chef du chantier, le *Baptiste Jacquot*, nous ramène avec grandes précautions une jolie fibule en bronze dont la bossette est ornementée de signes géométriques circulaires, lozangés et cruciformes faits au burin et striés dans les parties burinées. Cette curieuse fibule, provenant d'une sépulture relevée par les épierrements avait conservé toute sa souplesse et son élasticité; elle pourrait encore servir de parure et être portée en broche par une dame archéologue. Toutefois, nous la croyons encore mieux à sa place dans les collections du musée des antiquités à Dijon.

Dans ce tumulus des Vendues, nous avons relevé douze sépultures, cinq seulement contenaient des ornements; parmi les objets trouvés, il nous faut signaler un anneau de ceinture, en fer, plat¹, et un débris de fibule en fer, de petites dimensions; un

1. Dans la fouille du tumulus du parc d'Aisey, dont la relation se trouve dans ce fascicule, on a trouvé deux anneaux plats, en fer; précédemment, M. le docteur Brulard en avait trouvé au moins 13 dans un tumulus de Vaurois. Il est utile de faire remarquer que ces anneaux trouvés en nombre dans la même sépulture n'avaient pas la destination que nous attribuons à l'anneau unique dont nous parlons ici, et que nous avons recueilli sur les os du bassin, c'est-à-dire exactement à la place qu'occupe la boucle d'une ceinture d'homme.

Les anneaux du tumulus de Vaurois faisaient probablement partie d'un collier ou d'un baudrier, ce qui les différencie du nôtre qui est un anneau de ceinture pour maintenir les vêtements. Nous reviendrons, du reste, sur cette intéressante question au sujet d'un anneau en bronze provenant de nos dernières fouilles (Mai 1898).

fragment de bracelet très curieux, en ce sens qu'il est formé de trois fils tordus ensemble, deux de bronze et un de fer.

Sur la paroi sud du tumulus se trouvait la sépulture riche qui nous a fourni les plus beaux objets de toute cette campagne de fouilles.

Un torques en bronze, orné de quatre globules et du signe en S alternant avec les globules, et quatre fois aussi reproduit.

Deux bracelets en bronze, ouverts, à nœuds, et sortant chacun d'un moule différent.

A tous ces objets de parure sont encore venus s'ajouter trois menus objets, *trois amulettes* :

1° Un *bourrelet de bois de cerf*, perforé en un endroit de sa périphérie pour faciliter la suspension¹.

2° Une *perle en pâte de verre* bleu ornée de cercles blancs, centrés bleu plus foncé.

3° Et un *disque en bronze*, percé de quatre trous, ayant absolument l'aspect d'un vulgaire bouton de culotte.

Voilà, résumé très brièvement, le résultat de la fouille que nous avons faite pour la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

1. Un bourrelet de bois de cerf, avec la couronne, a été recueilli autrefois à Magny-Lambert, dans le tumulus du Monceau-Milon par feu M. Jules Gaveau; cette curieuse amulette fait aujourd'hui partie des collections de l'Etat, et a pris place à côté des dons de M. Gaveau faits au musée de Saint-Germain en 1872. Cf. H. Corot, *Nomenclature des épées du type de Hallstatt, des rasoirs et des perles et amulettes trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or*, dans *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, 2^e série n° 9. Année 1896. Semur 1897.

FOUILLES DE LA SOCIÉTÉ

I

LES CRAIS DE VAUCHEBAUX

ou

VENDUES DE VERROILLES

Le bois des Vendues de Verroilles, appelé au cadastre de Minot : Crais de Vauchebaux, est contigu au bois des Vendues de Fraignot, dont on vient de lire le résultat des fouilles.

Les tertres funéraires et *autres* y sont fort nombreux, comme du reste sur tout le territoire de Minot, et un fouilleur n'a guère que l'embarras du choix.

Un monticule¹ de construction et d'aspect tumulien, — les pierres étant toutes imbriquées sur le centre, et les gros blocs si caractéristiques de la base que nous avons toujours rencontrés dans les tumulus de ces régions, — a d'abord été retourné de fond en comble. Nous n'y avons relevé aucune trace de sépulture; en quelques heures de travail, cette œuvre des temps passés avait changé de place et d'as-

1. Tumulus n° 2 du plan d'ensemble des tumulus des Vendues de Verroilles, que nous publierons dans un prochain rapport.

pect. Toutefois, nous y avons remarqué, en outre de l'imbriquement régulier des matériaux de la masse du galgal, deux pierres profondément fichées dans le sol, l'une au nord l'autre au sud, et placées en ces deux endroits avec une intention certaine, mais laquelle ?

A vingt ou trente mètres de là, nous avons découvert un massif de plusieurs tumulus ; deux d'entre eux¹ ont été explorés. Le premier, haut de quatre mètres et large de vingt, était absolument intact ; la première levée d'une couche de un mètre cinquante centimètres environ nous a laissé remarquer deux pierres fichées à chacune des extrémités de cette couche, l'une A, était fort plate et orientée N.-E., S.-O. ; l'autre longue de 0^m80 et large de 0^m20 offrait l'aspect d'une borne légèrement inclinée ; elles étaient éloignées exactement de 6^m12 l'une de l'autre ; en continuant la fouille, nous avons retrouvé au point C du plan, à 3 mètres de la pierre B et à 3^m60 de la fiche A des ossements de *Cervus elaphus* et de *Bos taurus*² réunis ensemble.

La seconde couche enlevée qui était d'un mètre ne nous a rien donné ; nous avons pourtant remarqué que les blocs de pierres étaient sensiblement plus volumineux que ceux de la première couche.

La base du tumulus nous réservait une agréable

1. Ce sont les tumulus n° 1, tumulus à l'épée (voir pl. 1), et 2 bis où nous n'avons rien trouvé.

2. Ces ossements d'animaux trouvés dans les tumulus de Minot ont été déterminés par M. M. Boule, aide-préparateur au Museum d'Histoire naturelle à Paris auquel nous les avons adressés. Qu'il veuille bien recevoir ici encore tous nos remerciements pour sa gracieuse obligeance.



surprise ; à 1^m50 du niveau précédent nous avons rencontré quelques débris d'ossements humains au milieu des graviers caractéristiques des sépultures.

Il était temps, car déjà nos ouvriers commençaient à s'impatisser ; après avoir remué plus de soixante-dix mètres cubes de pierres ils n'avaient encore trouvé que des ossements d'animaux à la partie supérieure du tumulus.

Posée sur un lit de graviers, cette sépulture avait l'orientation que nous avons déjà relevée plusieurs fois dans les sépultures primitives des tumulus de Minot¹ : tête au sud, pieds au nord ; nous étions déjà heureux de cette aubaine, quand à l'endroit de la tête, nous avons rencontré un fragment de la pointe d'une épée. Tous nos soins se sont alors portés sur cette arme. Quel ne fut pas notre étonnement après l'avoir retirée, de remarquer que l'épée de Verroilles différait, par sa faible longueur, de celles que nous avions déjà découvertes. Elle ne mesure, en

1. Cf. *Les tumulus de Minot, 1^{re} et 2^e fouilles*. — Il est à remarquer que cette orientation Nord-Sud, se retrouve dans beaucoup des sépultures primitives faites sous tumulus : Cf. P. de Goy ; *Rapport sur une épée en fer trouvée à Vornay, tête au nord* ; *Rapport sur le tumulus de la Périsse, 2 sépultures, têtes au nord* ; *Rapport sur le tumulus de Cortel, tête sud, pieds nord* ; *Rapport sur le tumulus de Chenevières, n° 1, tête sud*.

L'abbé Rossignot, *le tumulus de Montarlot (Haute-Saône), tête nord*.

Gustave Lapérouse, *le tumulus du Bouchot-Bouchard, tête nord*.

Ed. Flouest, *les tumulus de Magny-Lambert, le Monceau-Lau-*

effet, que 725 ^m/_m de l'extrémité de la soie à la pointe ¹.

Comme celles du Breuil², de Magny-Lambert³ et du tumulus du Bois de Langres⁴, elle est à soie plate et à rivets de bronze, mais au lieu d'être placée aux côtés du mort, comme ces dernières, cette arme était tenue en main, c'est-à-dire que le guerrier qui s'en était si souvent peut-être servi pour combattre, l'avait emportée dans la tombe, la tenant de la main droite et la pointe en haut, de sorte que la soie se trouvait placée au niveau des os du bassin,

rent, tête S.-S.-O., pieds N.-N.-E., Combe Bernard, tête N.-N.-O., pieds S.-S.-E.

Il est fort regrettable que le résultat des fouilles de tumulus faites par M. H. d'Ivory et par M. le docteur Brulard, ne soit pas publié; nous aurions peut-être pu y rencontrer quelques données précieuses au sujet de l'orientation des sépultures.

1. On sait que le signe caractéristique de l'épée gauloise est sa longueur qui atteint toujours et souvent dépasse le *mètre*; notre épée se rapprocherait donc du type d'épée de bronze; une épée en bronze de 72 centimètres de long, a été trouvée dans un des tumulus de la Combe d'Ain. Cf. J. Le Mire, *les tumulus de la Combe d'Ain (Jura)*, p. 10.

2. H. Corot, *les tumulus de Minot*, 1^{re} fouille.

3. Ed. Flouest, *les tumulus de Magny-Lambert* (extrait de la *Revue Archéologique*).

Cf. aussi, Alexandre Bertrand, *les tumulus gaulois de Magny-Lambert* (extrait du tome XXIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*).

4. Ed. Flouest, *le tumulus du Bois de Langres*, extrait du *Bull. de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1871.

Cf. notre *nomenclature des épées du type de Hallstatt, etc.*, extrait du *Bull. de la Soc. des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1896, où nous décrivons onze épées à rivets de bronze.

tandis que la pointe arrivait au niveau de l'oreille droite ¹.

Plusieurs parties de cette épée portent des traces d'une étoffe qui n'offre rien de semblable avec celles que nous avons déjà vues de la même époque, car le guerrier de Verroilles était enveloppé dans un tissu analogue à un treillis damassé ².

Cette épée devait être enfermée dans un fourreau de bois dont on voit encore les traces sur un des côtés de la lame.

Toujours au niveau des hanches, mais du côté droit et en dehors de la sépulture, nous avons recueilli une pince à épiler, reproduite ci-dessous.



Tout en fer, elle est formée de deux lamelles de ce métal soudées ensemble à l'une des extrémités et ouvertes à l'autre bout. Sa longueur actuelle est de 6 centimètres et elle mesure en largeur à l'extrémité soudée, 5^{m/m}, et 6^{m/m} à l'endroit des pinces.

1. Dans le tumulus de Vornay (Cher), M. P. de Goy fait la même remarque que nous au sujet d'une épée qui était aussi très courte, elle ne mesure que 685^{m/m} et affecte la forme dite feuille de sauge. Comme celle de Verroilles, elle est aussi à rivets de bronze.

2. Il serait à souhaiter que les traces d'étoffes rencontrées dans les sépultures sous tumulus soient toujours relevées avec soin, et qu'un jour prochain nous gratifie de la publication avec planches, d'un catalogue des étoffes en usage au premier âge du fer. Nos clichés photographiques reproduisant les étoffes grandeur nature, sont à la disposition de celui de nos confrères qui entreprendra cette tâche.

C'est pour aider à ce travail que nous avons signalé dans notre Nomenclature des épées du type de Hallstatt, celles de ces armes qui en portent des traces.

Le loculus où se trouvait cette curieuse sépulture était exactement situé au centre des points extrêmes du triangle formé par les deux pierres A et B, et l'endroit où se trouvaient les ossements d'animaux; auprès de cette sépulture, nous avons recueilli deux molaires de *cervus elaphus*.

Pour ne point perdre de temps, nous avons installé nos ouvriers au tumulus n° 2 bis, tandis que nous nous livrions à notre patient travail et que nous démêlions les restes de l'épée d'avec les graviers et la terre grasse.

Malgré l'activité déployée par notre équipe, cet amas de pierres de 10 mètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur et dont les matériaux étaient imbriqués comme dans les autres galgals, cet amas de pierres, dis-je, ne nous a fourni aucun vestige, ni d'ossements ni d'objets, seuls les blocs profondément fichés dans le sol, se sont fait voir pour nous laisser espérer jusqu'au dernier moment la découverte d'une sépulture.

II

LA BROCHÈRE

Les tumulus de La Brochère, dont un avait été rasé l'hiver précédent, se trouvaient sur notre route pour revenir à Minot.

Ils sont en grand nombre aussi sur ce côté du vallon de la Groëme; des deux que nous avons fouillés, un seul, celui qui avait été détruit récemment pour empierrer un chemin, nous a fourni

quelques débris d'un vase dont les bords supérieurs rappellent par leur forme évasée celui que M. Flouest a trouvé dans le tumulus de Combe-Bernard, à Magny-Lambert ¹.

Ces débris d'une poterie, dont la pâte ne laisse aucun doute sur son origine gauloise, ont été recueillis en dehors d'un *loculus* orienté tête à l'Ouest et pieds à l'Est. Les quelques os longs que nous avons rencontrés en place, nous ont permis de préciser l'orientation de cette sépulture auprès de laquelle nous n'avons trouvé aucun objet de métal.

Un autre tumulus, de petites dimensions, situé à cinquante mètres environ de celui-ci dans la direction Nord-Est, ne nous a montré que l'imbricement régulier et intentionnel des pierres, et l'existence des gros blocs d'enceinte, caractéristiques des galgals de la région.

III

LE CRAI CARRÉ, ET CHARMOILLE

Le groupe des tumulus du hameau de Thorey reçut aussi notre visite, mais en nous rendant de ce côté, nous avons tenté la fouille de deux tertres situés sur le versant opposé du hameau de Thorey.

En Charmoille, nous avons fouillé un tertre à l'aspect tumulien, dans lequel nous avons rencontré des débris d'ossements de grands oiseaux, des fragments de tuiles à rebords, de tuiles demi-rondes, et un fragment de la panse d'une grande amphore.

1. Ed. Flouest, *Les Tumulus de Magny-Lambert*, op. cit. pl. II, fig. 10.

De gros blocs de ci, de là, des traces de foyers, et puis plus rien. Nous étions sur les ruines d'une villa gallo-romaine.

IV

LES CRAIS QUARRÉS OU LA RIEPPE

A cent mètres environ de Charmoille, nous avons remarqué un groupe de tumulus, lieudit *Sur la Rieppe*¹ ou *Les Crais Quarrés*, sur le territoire de Salives.

Des deux tumulus que nous avons fouillés, un seul contenait des sépultures, au nombre de six, et à trois niveaux différents.

Ce galgal, légèrement déformé par l'adjonction de sépultures latérales, mesurait 16 mètres de long du Nord au Sud, et 8 mètres de large (Voir pl. I).

A sa partie extrême du côté Nord, se trouvait une sépulture (A), la tête au Nord ; auprès d'elle nous avons recueilli un débris de percuteur en silex. Aux pieds de cette sépulture, une pierre buttée nous indiquait une autre inhumation au même niveau (E), orientée la tête à l'Est.

La sépulture (B), à un niveau légèrement supérieur, était orientée comme la sépulture A, avec une inclinaison légère à l'Ouest. A 0^m20 au-dessous d'elle, nous avons rencontré un autre squelette (C), la tête à l'Est.

1. Ce lieudit *La Rieppe*, *a ripa*, est d'autant plus significatif que nous sommes en cet endroit sur la ligne de partage des eaux des deux bassins du Rhône et de la Seine. Nous tenons à signaler ce rapprochement entre le nom du lieudit et la limite en question.

Enfin, au niveau inférieur, sur le sol naturel, dans la partie Sud du tumulus, nous avons relevé la sépulture (D) faite à même le sol, sans loculus, je dirai même sans le moindre soin ; elle était orientée tête Ouest-Sud-Ouest. La partie Nord de ce tertre allongé contenait, elle aussi, une sépulture (F) orientée tête au Sud, pieds au Nord. Le corps était placé sur le dos comme d'ordinaire, et avait les bras croisés sur la poitrine. Il était entouré d'une série de gros blocs de pierres, affectant la forme d'un parallélogramme régulier.

A voir ces deux sépultures au niveau inférieur, éloignées l'une de l'autre d'une douzaine de mètres, nous serions tenté de croire à l'existence de tumulus accouplés, bien que les imbriquements n'aient pas été opposés et contraires dans la partie qui séparait les deux sépultures.

Le second tumulus ne nous a même pas présenté l'aspect de ces laves posées avec ordre ; c'était un chaos absolu dans la masse des matériaux. Toutefois, nous avons encore pu remarquer que si la partie supérieure du tumulus était bouleversée, la base offrait toujours cet arrangement particulier de gros blocs fichés dans le sol, et bien qu'il n'y ait eu aucune sépulture, on y voyait le cromleck ou cercle sacré.

Qu'étaient ces tertres sans sépultures ?

Dirons-nous, avec MM. Testut et Taillebois ¹, que

¹. *Les Tumulus des premiers âges du fer dans la région sous-pyrénéenne. Nouvelles fouilles dans les Landes d'Agès*, par MM. Léo Testut et Emile Taillebois. (Extr. du Bull. de la Société de Borda, de Dax, 1885).

les tumulus sans inhumations sont d'anciennes huttes effondrées ?

Ou bien partagerons-nous les idées de Flouest qui prétendait que ces tumulus vides étaient « élevés « *ad honores*, en souvenir de quelques guerriers « morts au milieu d'une lutte, et dont les corps em- « portés par l'ennemi n'avaient pu recevoir de la « piété des leurs les derniers devoirs ¹ ? »

Nous ne voulons pas trancher la question aussi vite et nous attendrons avant d'émettre une opinion que des fouilles ultérieures et nombreuses aient apporté encore quelques preuves en faveur de l'une ou de l'autre des deux théories que nous venons de relater.

Nous savons bien qu'une série de fouilles de tumulus entreprises par la *Société archéologique du Châtillonnais* dans les bois d'*Ampilly-le-Sec* ² a fourni un résultat négatif en fait de sépultures, mais ce n'est pas une raison pour autant d'abandonner la partie.

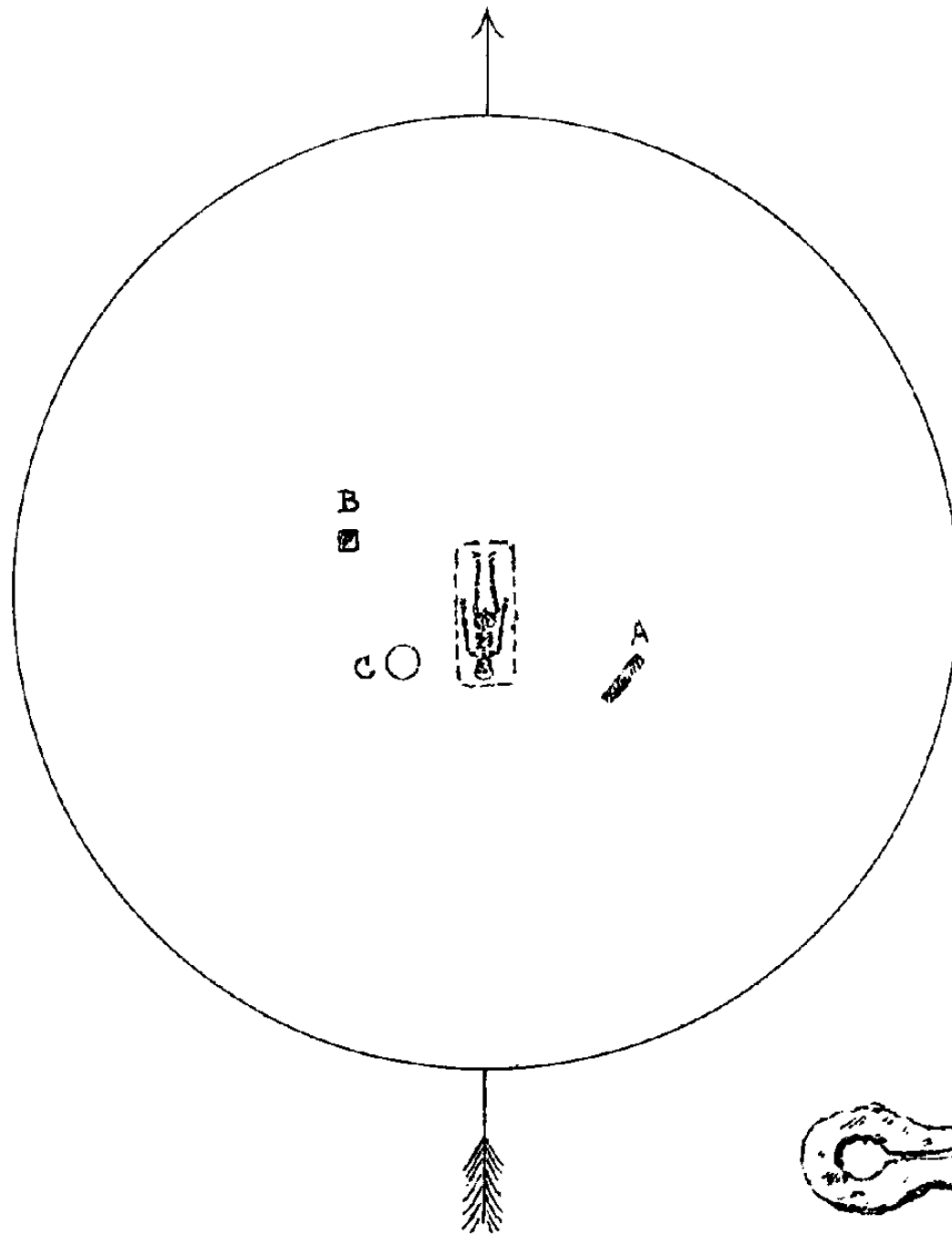
A notre humble avis, il faut fouiller et fouiller encore ces tumulus sans sépultures ; peut-être que l'un d'entre eux nous fixera sur la nature et les raisons d'être des autres.

H. COROT.

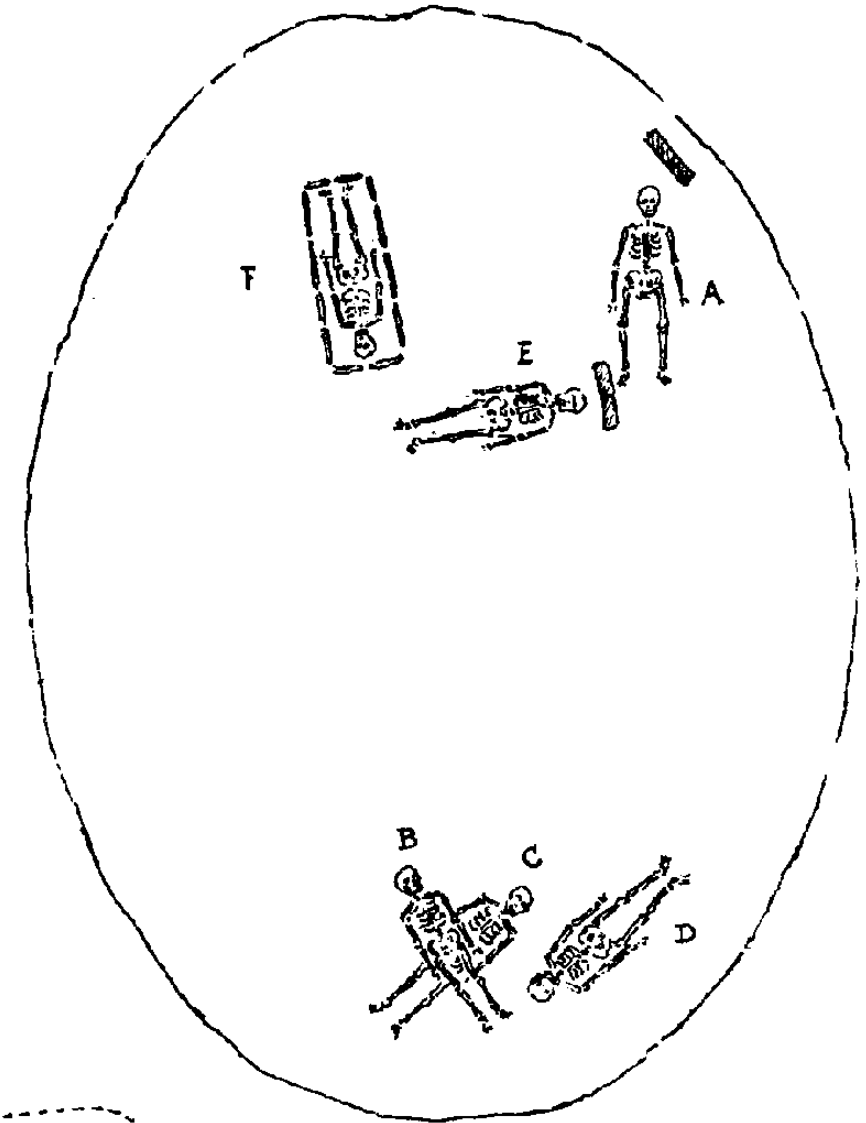
1. Ed. Flouest, *Les Fouilles de Magny-Lambert*, p. 24 et 25 (Extrait de la *Revue archéologique*. Paris, 1873).

2. H. Lorimy, *Les Tumulus d'Ampilly*, dans *Bull. de la Société archéologique du Châtillonnais*, 2^e série, n^o 4, 1893-94, p. 151 et suiv.

1 - T. des Vendues de Verroilles.



2 - T. de la Rieppe.



$\frac{1}{3}$



$\frac{1}{4}$



5

LES TUMULUS DE MINOT.

L'impression du compte-rendu de cette troisième fouille des *tumulus de Minot* était terminée, quand mon savant ami et collègue, M. Paul Jobard, a, dans ses dernières fouilles de tumulus, à Fleurey, découvert une pince à épiler en fer, aussi, mais d'un modèle tout différent de celle que j'ai trouvée à Minot, et qui figure dans ces notes.

La pince de Fleurey (pl. I, fig. 5) affecte la forme d'une brucelle moderne, et mesure en longueur totale 70 ^m/_m, la largeur de ses branches est de 6 ^m/_m et leur épaisseur approximative de 2 ^m/_m.

C'est une simple tige de fer plat, dont l'extrémité préhensible est faite en forme d'anneau pour la suspension de l'instrument, et peut-être aussi pour lui donner plus d'élasticité.

Elle a été rencontrée dans le tumulus n° 3 du groupe des *Roches d'Orgères*, et était associée à un pendant d'oreilles en or estampé (pl. I, fig. 4) et à une canine d'*ursus arctos*, la sépulture auprès de laquelle se trouvaient ces curieux objets était la sépulture centrale du tumulus, et gisait à 0^m50 du sommet du tertre funéraire. C'était, me dit M. Jobard, la *sépulture principale*.

Jusqu'à présent, les fouilles de Fleurey n'ont donné aucun objet typique de l'époque *hallstattienne*, ils sont assurément d'une date beaucoup plus récente, et doivent, à notre avis, être attribuées à l'époque *marnienne*, comme du reste beaucoup des sépultures supérieures des tumulus de Minot.

La découverte que nous signalons ici, ne fait du reste que nous confirmer dans nos convictions premières à ce sujet. Le pendant d'oreilles a des analogues dans tous les hypogées de la Marne et de l'Aisne, comme on peut s'en rendre compte en parcourant l'*Album de la Champagne souterraine* et l'*Album Caranda*.

Ed. Flouest¹ croyait à la contemporanéité des sépultures adjacentes des tumulus de Magny-Lambert. Notre conviction est toute autre au sujet des galgals de Minot, dans lesquels la sépulture primitive est du premier âge du fer, et les sépultures adjacentes sont souvent de l'époque marnienne. Nous en donnerons comme preuve la découverte que nous avons faite en mai 1898 d'une grande fibule en fer et de divers autres objets de parure qui sont bien caractéristiques de cette dernière époque.

Signalons encore en passant, puisque nous en avons ici l'occasion, la découverte faite dans la ciste en bronze de Reuilly² de deux anneaux de fer, épais de 3 à 4 millimètres et d'un diamètre de plus de 3 centimètres. Ces anneaux méritent d'être rapprochés de celui des Vendues de Fraignot³ et aussi de ceux recueillis dans le tumulus du Parc d'Aisey⁴ et dans lesquels nous n'hésitons pas à voir des anneaux de ceinture.

H. C.

1. Ed. Flouest, *Les Tumulus de Magny-Lambert*, Paris 1873, p. 18 (Extrait de la *Revue archéologique*).

2. Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, *Le Tumulus de Reuilly*. Orléans 1887, p. 16 (Extrait du tome XXII des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*).

3. H. Corot, *Les Tumulus de Minot*, 2^e fouille, La Moloise et les Vendues de Fraignot. Dijon 1897, p. 7 (Extrait des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*).

4. H. Lorimy, *Le Tumulus du Parc d'Aisey*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais* 1895-96, p. 335.